



CR AUDIO DU 05/11/2020

Comme lors de la première crise sanitaire la direction s'est engagée à faire un point départemental hebdomadaire sur la gestion de la crise : coronavirus.

Début de semaine l'AFIP venait nous informer :

- d'un cas déclaré dans le service Saint-Dizier Collectivité.

Par mesure de sécurité, ce service travaillant en « openspace », tous les agents ont été renvoyés chez eux, afin de désinfecter les bureaux. Malheureusement, un nouveau cas symptomatique étant apparu mercredi, la direction en relation avec le médecin de prévention a décidé de renvoyer à nouveau tous les agents du service. Une nouvelle décontamination du bureau est en cours. Le service restera fermé jusqu'au 06 novembre inclus. Suivant les résultats du deuxième cas, le service restera ou pas fermé la semaine prochaine afin de couper une éventuelle chaîne de contamination.

- d'un cas avéré à la BCR et d'un cas symptomatique :

Ces deux personnes représentant l'ensemble du service présent à cette période, le bureau a été fermé et désinfecté de suite. Par mesure de sécurité, le chef du service a été placé en télétravail et ne présente à ce jour aucun symptôme.

Concernant les cas contact, par mesure de sécurité, ils doivent rester chez eux, ils sont placés en télétravail ou en ASA suivant les possibilités de connexion aux applications.

Dans tous les cas, l'administration travaille en étroite relation avec le docteur ROBIN. Le retour au bureau des cas évoqués et avenir, ne peut pas se faire sans l'accord du médecin de prévention.

Pour votre information, les résultats des tests relèvent du secret médical, vous pouvez donc les communiqués uniquement au médecin de prévention.

Point sur le déploiement du télétravail :

Depuis le début de semaine, la CID prépare 8 ordinateurs portables par jour. Une première livraison est en cours sur Saint-Dizier.

Il est demandé au chefs de service de déployer au maximum le télétravail afin de limiter le nombre d'agents présents dans les bureaux. La préconisation est de 3 à 5 jours de télétravail.

On constate que certains services ont peu de demande de télétravailleurs ; selon la direction :

- il s'agit d'une volonté personnelle ;
- certaines missions ne sont pas compatibles ;
- problème du zéro papier en extérieur.

Pour SOLIDAIRES : certains chefs de services sont opposés au télétravail.

L'AFIP assure avoir demandé au CDS de discuter avec leurs agents pour développer le télétravail. De faire remonter les nouvelles demandes qui leurs seraient adressées. La direction certifie vouloir prendre en compte toutes les nouvelles demandes de télétravail. **N'hésitez pas à vous faire connaître, et à nous transmettre une copie de votre demande surtout si vous rencontrez des difficultés avec votre CDS.**

Il est évoqué le problème du simple écran en télétravail, l'AFIP répond que le télétravail demande une nouvelle organisation aux télétravailleurs. Le travail doit être pensé différemment, c'est à dire que les missions pouvant être réalisées sur simple écran sont gardées pour les jours en télétravail. Les missions sur double écran se feront en présentiel.

Pour SOLIDAIRES, le télétravail bouscule notre mode de fonctionnement, il paraît cependant utile afin de lutter contre ce virus extrêmement contagieux et dangereux.

Prenez soin de vous.

Une nouvelle audio conférence se tiendra jeudi 12 à 14H00.

En a aparté, la directrice informe les capistes des potentialités de la DDFIP 52 :

- B EN A: 0
- C EN B :1

Si vous souhaitez des informations complémentaires, vous pouvez nous contacter sur la boîte SOLIDAIRES 52.

N'hésitez pas à nous contacter, nous faire remonter vos craintes, vos difficultés.....